

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2014 – 19 H 30

Etaient présents : Mrs THERON. GACHET. Mme MAY. Mrs LAPORTE. LATASTE. Mme VIDAL.
Mrs BATISSE. Mmes BERTRAND. BOYREAU. BURTIN DAUZAN. Mrs BORDELAIS. COUBETERGUE. Mmes
CRUZIN. FAURE. Mrs FRANCISCO. GUIONIE. MORENO. SERRA Mme NIVARD.
Monsieur SERRA est désigné secrétaire de séance.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 30 et propose d'approuver le procès verbal du dernier conseil municipal ; ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT le conseil municipal élit à la présidence Monsieur Gérard LAPORTE, 3^{ème} adjoint

1. COMPTE DE GESTION 2013 CENTRE COMMUNAL ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées, le compte de gestion s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	429 817.11 €
Recettes	433 133.47 €
Résultat de l'exercice	+ 3 316.36 €
Résultat antérieur	+ 16 289.36 €
Résultat de clôture	+ 19 605.72 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013.

Monsieur le Maire sort de la salle

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 CENTRE COMMUNAL ENFANCE JEUNESSE

Monsieur Gachet présente le compte administratif 2013 du Centre Communal Enfance Jeunesse qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	429 817.11 €
Recettes	433 133.47 €
Résultat de l'exercice	+ 3 316.36 €
Résultat antérieur	+ 16 289.36 €
Résultat de clôture	+ 19 605.72 €

Monsieur Bordelais demande si un compte précis de la mise en place des rythmes scolaires a été réalisé. Monsieur Gachet répond que non mais qu'il est prévu que ce soit fait à la fin de l'année scolaire. Madame Faure précise que le coût avoisine 142 € par enfant et par an.

Le conseil municipal approuve le compte administratif du budget du Centre Communal Enfance Jeunesse 2013.

Pour : 17

Abstention : 1 (M. BATISSE)

Monsieur le Maire revient

3. AFFECTATION DU RESULTAT de fonctionnement de l'exercice 2013 CCEJ

Monsieur le Maire propose d'affecter au budget pour 2014, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de la façon suivante :

- Compte 002 recettes section de fonctionnement : 19 605.72 €

Unanimité

4. COMPTE DE GESTION 2013 COMMUNE

Monsieur le Maire précise que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées, le compte de gestion s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :	1 663 392.18 €
Recettes :	1 826 209.85 €
Résultat de l'exercice :	+ 162 817.67 €
Résultat antérieur	+ 301 901.23 €
Résultat de clôture	+ 464 718.90 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	1 449 247.75 €
Recettes :	1 197 407.09 €
Résultat de l'exercice	- 251 840.66 €
Résultat antérieur	- 116 707.46 €
Résultat de clôture	- 368 548.12 €

Solde des restes à réaliser : + 105 825.65 €

Besoin de financement : 262 722.47 €

Le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013 est approuvé à l'unanimité.
Monsieur le Maire sort de la salle.

5. COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2013

Monsieur Gachet 1^{er} adjoint présente le compte administratif 2013 de la commune qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses :	1 663 392.18 €
Recettes :	1 826 209.85 €
Résultat de l'exercice :	+ 162 817.67 €
Résultat antérieur	+ 301 901.23 €
Résultat de clôture	+ 464 718.90 €

Section d'investissement

Dépenses :	1 449 247.75 €
Recettes :	1 197 407.09 €
Résultat de l'exercice	- 251 840.66 €
Résultat antérieur	- 116 707.46 €
Résultat de clôture	- 368 548.12 €

Solde des restes à réaliser : + 105 825.65 €
Besoin de financement : 262 722.47 €

Monsieur Bordelais indique qu'il votera contre le compte administratif. Il précise que les dépenses de fonctionnement ont, cette année encore, trop augmenté, + 11 %, les recettes augmentent seulement de 7 % ce qui déséquilibre les finances communales.

Monsieur Batisse signale une erreur au niveau du tableau du personnel ainsi qu'au niveau des attestations élections. Monsieur Gachet précise qu'il s'agit d'erreurs dues aux logiciels.

Le conseil municipal approuve le compte administratif du budget communal 2013 par 11 voix pour et 7 voix contre (Mr BATISSE. Mmes BERTRAND. BURTIN DAUZAN. Mrs BORDELAIS. GUIONIE. MORENO. Mme NIVARD).

Monsieur le Maire revient.

6. DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, de la façon suivante :

Section de Fonctionnement : résultat de clôture : + 464 718.90 €
Section d'investissement : résultat de clôture : - 368 548.12 €

Solde des restes à réaliser : + 105 825.65 €
Besoin de financement : 262 722.47 €

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 la somme de 262 722.47 €.
- le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté », soit la somme de 201 996.43 €.

Unanimité

7. DELIBERATION AUTORISANT A MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION

Monsieur le Maire rappelle que lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, et sur autorisation de l'organe délibérant, de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

OPERATION 39 ECOLE

- Chaudière – article 2315	13 810.55 € TTC
- Plan plastifié – article 2315	789.36 € TTC
- Vitrages - article 2315	1 193.70 € TTC
- Electricité – article 2315	5 598.18 € TTC

OPERATION 30 MATERIEL MOBILIER

- Tronçonneuses, débroussailleuses... article 2188	3 187.86 € TTC
- Souffleur article 2188	761.20 € TTC
- Matériel de sécurité – article 2188	698.57 € TTC
- Barrières – article 2188	876.00 € TTC

OPERATION 33 VOIRIE

- Grave garage municipal – article 2315	5 545.30 € TTC
---	----------------

OPERATION 71 RESTAURANT SCOLAIRE

- Plomberie Electricité – article 2315	1 065.64 € TTC
--	----------------

OPERATION 68 GARAGE MUNICIPAL

- Matériel électrique – article 2315	1 405.07 € TTC
--------------------------------------	----------------

Total : 34 931.50 € TTC

Unanimité

8. DECISION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante de la décision suivante :

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE Réutilisation ou réhabilitation d'ouvrages de bâtiment -
Mission DIAGNOSTIC MAIRIE

3 offres ont été remises. La CAO a choisi le Cabinet d'architecture LAMBERT Dominique 33430 BAZAS ; le montant des honoraires : 4 500 € hors taxes.

Madame Boyreau demande pourquoi un diagnostic ? Monsieur Gachet répond qu'il s'agit de l'éventuelle réhabilitation du bâtiment de la mairie et de l'appartement attenant.

Madame Vidal prend la parole indiquant qu'elle trouve dommage de résumer 1 an de travail des agents à 15 minutes de délibération et 7 voix contre le compte administratif.

Concernant l'investissement et la dette, avant le restaurant scolaire, la dette représentait 5 % des recettes, aujourd'hui elle en représente 9 % ; Il y a 20 ans, elle en représentait 15 %. Elle note une politique d'emprunt mesurée malgré des investissements nécessaires.

Le résultat de la section de fonctionnement reste positif à + 162 817.67 €. Concernant l'investissement, il est négatif mais avec investissement de 888 000 € dont seulement 600 000 € ont été empruntés, le reste a été autofinancé.

Monsieur Bordelais signifie que ce n'est pas l'investissement qui est important, mais le fonctionnement.

Madame Vidal ajoute que d'autres investissements devront se faire dans les prochaines années, notamment au niveau de l'école et de l'accessibilité de certains bâtiments communaux.

Les élus de l'opposition protestent qu'il s'agit d'une séance de conseil municipal et non d'une tribune politique.

S'agissant des dépenses, Madame Vidal rappelle que tous les élus sont informés (devis, commandes...) grâce aux comptes rendus adressés après chaque réunion de service. Elle admet que les dépenses ont augmenté et argumente sur les hausses des prix de l'énergie, les mises aux normes en termes de sécurité, l'augmentation des effectifs scolaires. Elle précise quelques économies qui ont été réalisées en section de fonctionnement.

Elle conclut en pointant du doigt le contexte national notamment avec le désengagement de l'état.

Selon elle, il sera essentiel de trouver des solutions pour concevoir l'avenir de façon positive et continuer d'avoir des projets pour les enfants et des structures pour les nouveaux arrivants. Elle évoque la mise en place des réformes qui coûtent cher (les rythmes scolaires, les nouvelles normes sécuritaires, environnementales et sociales) que la commune a réussi à contrecarrer grâce à de nouvelles recettes générées par l'arrivée de nouveaux arrivants.

Madame Vidal termine en indiquant qu'il y a deux façons de lire le compte administratif : celle des élus de l'opposition qui consiste à interpréter les chiffres dans un objectif purement électoraliste et celle qui consiste à lire de façon comptable et objective la réalité à savoir que la commune a su faire face à des difficultés que toutes les communes subissent, tout en ne déviant pas de sa ligne de conduite : maintenir, voire développer ses services.

Monsieur Gachet poursuit, indiquant qu'il a fallu assumer les 7 semaines de congés payés instaurés avant 1995, ainsi que les 35 heures. Il précise que depuis presque 20 ans, la municipalité a recruté le personnel nécessaire et suffisant, parfois par le biais de contrats aidés, ceux-ci afin d'aider surtout les jeunes ; enfin, il précise que ce qui est intéressant, c'est l'avenir.

La séance est close à 20 h 05.